



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE du 1^{er} mars 2023

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 22 février 2023, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M^{me} Claudie SONNET, Vice-Présidente, M^{me} Christine BOURDEL, M^{me} Simone GITEAU, M. Bernard GAUDIN, M^{me} Brigitte PALIERNE, M^{me} Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT, M. Jean-Claude BOISSEAU, M^{me} Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M^{me} Claudie SONNET), M^{me} Jocelyne GAUTIER.

Objet : **Débat d'Orientation Budgétaire 2023**

EXPOSÉ

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que, selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein du Conseil d'Administration du CCAS sur les orientations générales du budget, deux mois maximum avant l'examen du Budget Primitif.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration par son vote prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire du CCAS de l'année 2023.

Vote : 10 voix POUR (dont 1 pouvoir).

Fait et délibéré à Châteaubriant, le 1^{er} mars 2023

Pour Le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente,



Claudie SONNET

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20230310-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-03-2023

Publication le : 10-03-2023

Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET





VILLE
de
CHATEAUBRIANT

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023



CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

SOMMAIRE

I- Point sur l'exécution du budget de fonctionnement 2022

- ↳ Évolution des comptes administratifs du C.C.A.S. depuis 2017
- ↳ Détail par chapitre du budget du C.C.A.S. 2022
- ↳ Répartition des dépenses réalisées en 2022

II- Principales actions 2022 & Perspectives 2023

1- Aide & Action Sociale

- ✓ [L'aide sociale légale](#)
- ✓ [Les aides facultatives](#)
- ✓ [Les aides aux associations](#)
- ✓ [L'accompagnement social](#)
- ✓ [L'action envers le logement](#)
- ✓ [Le Point Conseil Budget \(PCB\)](#)

2- Prévention & Accès à la Santé

- ✓ [Le Centre de Soins Infirmiers](#)
- ✓ [Les actions de santé publique](#)

3- Actions Partenariales d'Animation Sociale

- ✓ [Les actions reconduites](#)
- ✓ [Les actions dans le cadre de la « Politique de la Ville »](#)

4- Actions Jeunesse

5- Actions Séniors

- ✓ [Les différents services](#)
- ✓ [L'après-midi Cabaret](#)
- ✓ [La semaine bleue](#)
- ✓ [Les festivités de Noël](#)

III- Investissements 2023

I- POINT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

↳ ÉVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU C.C.A.S. DEPUIS 2017

Dans les tableaux suivants, seules les opérations réelles de la section de fonctionnement sont portées.

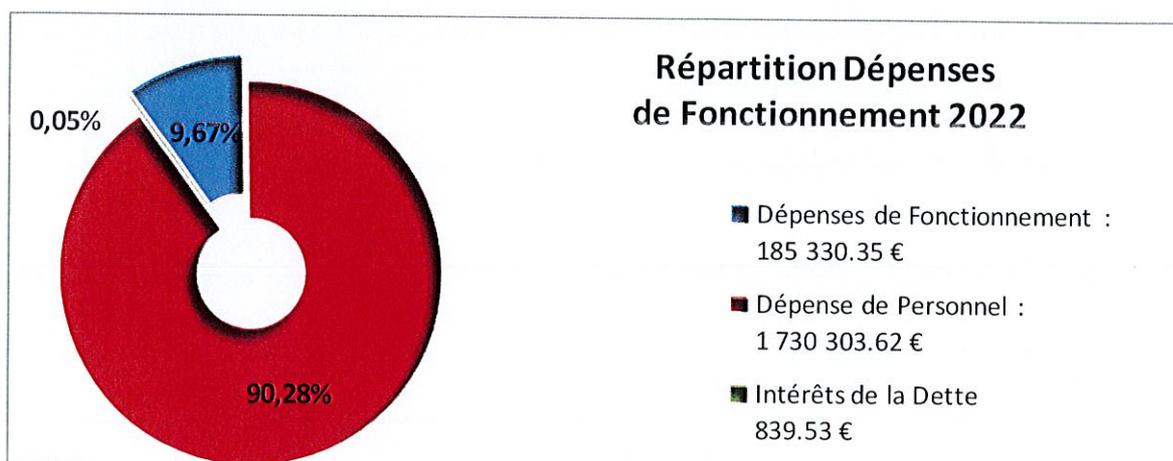
Les montants reprennent les dépenses mandatées et les recettes liquidées au **31 décembre 2022**. Ces chiffres sont provisoires car les comptes de gestion de la Trésorerie ne sont pas édités à la date de ce DOB 2023.

	Réalisé					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	1 565 606.61 €	1 634 504.53 €	1 622 068.96 €	1 633 889.23 €	1 699 108.21 €	1 916 473.50 €
Recettes	1 513 104.92 €	1 671 317.78 €	1 666 201.70 €	1 688 562.75 €	1 757 609.37 €	1 984 807.31 €
<i>Dont Subvention</i>	<i>435 000.00 €</i>	<i>535 000.00 €</i>	<i>535 000.00 €</i>	<i>500 000.00 €</i>	<i>500 000.00 €</i>	<i>500 000.00 €</i>

↳ DÉTAIL PAR CHAPITRE DU BUDGET DU C.C.A.S. 2022

Chapitres	Prévu	Réalisé	% réalisé
Dépenses	1 950 992,71 €	1 916 473,50 €	98,23%
011-CHARGES A CARACTERE GAL	143 100,00 €	139 315,48 €	
012-CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	1 745 000,00 €	1 730 303,62 €	
022-DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	19,53 €	- €	
65-autres charges de gestion courante	59 900,00 €	45 582,07 €	
66-CHARGES FINANCIERES	2 473,18 €	839,53 €	
67-Charges exceptionnelles	500,00 €	432,80 €	
Recettes	2 009 500,00 €	2 082 544,51 €	103,63%
002-RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	97 737,20	97 737,20	
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00	34 169,72	
70-PRODUITS DIVERS	1 299 000,00 €	1 338 937,84 €	
74-DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	589 500,00 €	601 285,08 €	
75-AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	3 262,80 €	3 751,56 €	
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	6 663,11 €	

↳ RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉALISÉES EN 2022



Résultat Prévisionnel Année 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent 2022 (dont opérations d'ordre : -7 978.81 €)	60 355,00 €
Résultat reporté 2021	97 737,20 €
Résultat net de fonctionnement	158 092,20 €

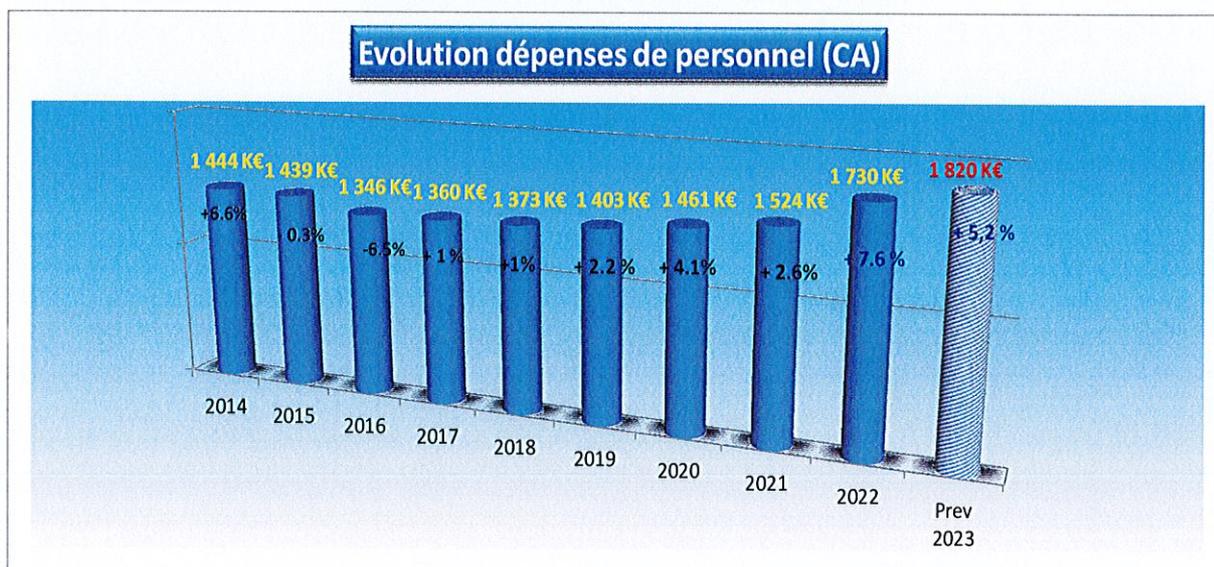
SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit 2022 avec RAR (dont opérations d'ordre : + 7 978.81 €)	-5 105,75 €
Solde d'exécution 2021	-31 558,71 €
Résultat net d'investissement	-36 664,46 €

RÉSULTAT NET GLOBAL

Fonctionnement	158 092,20 €
Investissement	-36 664,46 €
Résultat net global prévisionnel	121 427,74 €

Point sur les dépenses de Personnel (Chapitre 012) - 2022



Évolution des effectifs

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prév BP 2023
FONCTIONNAIRES						
Effectifs	40	37	35	34	35	35
ETP	31,60	29,05	27,28	27,12	28,84	28,84

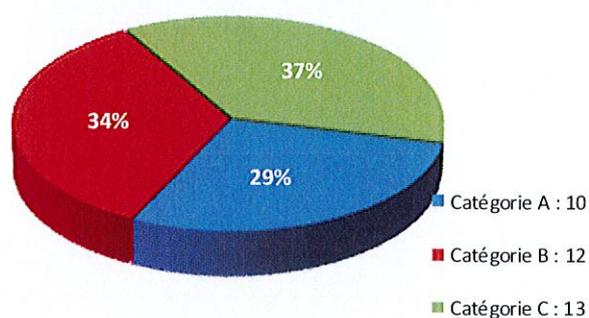
CONTRACTUELS *						
Effectifs	6	8	9	13	10	10
ETP	4,02	5,27	7,20	10,43	7,28	7,43

TOTAL effectifs	46	45	44	47	45	45
TOTAL ETP	35,62	34,33	34,48	37,55	36,12	36,27

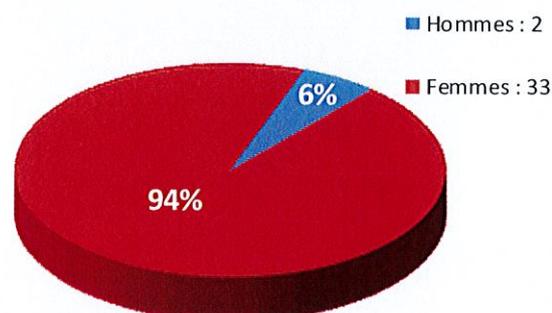
* Les contractuels incluent les agents sur des emplois permanents et non permanents en autres, en remplacement d'agents absents.

Structuration des emplois fonctionnaires

Par catégorie hiérarchique



Par catégorie de sexe



Point sur l'endettement

L'encours de la dette au 31/12/2022 est de **0 €**.

La dette du CCAS est éteinte depuis fin 2022.

II- PRINCIPALES ACTIONS 2022 & PERSPECTIVES 2023

Au cours de l'année 2022, l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le cabinet Compas a été présentée le 12 juillet au Conseil d'Administration du CCAS, et ce dernier a choisi de poursuivre la réflexion sur les thématiques suivantes :

- ♦ Les modalités d'accompagnement du vieillissement de la population,
- ♦ La prévention auprès des jeunes et le soutien parental,
- ♦ Les modalités d'accompagnement des publics précaires.

Une rencontre partenariale, le 24 novembre 2022, a réuni 25 partenaires et élus qui ont travaillé autour des trois thématiques afin de faire émerger des projets ou actions à mettre en œuvre.

1- AIDE & ACTION SOCIALE

✓ L'aide sociale légale

Le CCAS instruit les dossiers d'aide sociale légale pour le compte du Conseil Départemental comme la loi le prévoit.

Reconduction des crédits

✓ Les aides facultatives

La commission permanente du CCAS dispose d'un crédit de 9 000 € réajustable selon les demandes tout au long de l'année.

De plus, le CCAS contribue, de façon volontariste, au Fonds de Solidarité Logement porté par le Conseil Départemental pour un montant de 6 299,63 €.

Reconduction des crédits

✓ Les aides aux associations

3 034,10 € sont également octroyés à différentes associations, à caractère social, de la Ville et l'association ORPAC a bénéficié d'une aide de 25 000 €.

Ces aides seront reconduites en 2023 en fonction des demandes.

Au-delà des aides financières accordées, le CCAS organise régulièrement des rencontres avec les associations caritatives (Emmaüs, Secours Populaire, Conférence St-Vincent-de-Paul, Croix Rouge, Secours Catholique) et l'Espace Départemental des Solidarités afin d'échanger sur les problématiques respectives et faire émerger des projets communs.



Ainsi, entre le 25 janvier et le 9 février 2023, une action « Écogestes » au sein de chaque structure et sur le marché a pu se dérouler

Lors de la réunion bilan du 8 février 2023, l'ensemble des partenaires a décidé de **reconduire l'action la 2^{ème} semaine d'octobre 2023.**

Coût de 900 € réparti entre le CCAS et l'EDS.



✓ L'accompagnement social

Deux conseillères en Économie Sociale et Familiale (ESF), l'une à temps complet et l'autre à 25 % de son temps, assurent l'accompagnement social.

En 2022, sur 859 rendez-vous posés par les travailleurs sociaux, **665 entretiens** ont été réalisés, soit 77,4 %.



À l'initiative de l'ACPM, le CCAS participe à des groupes de travail ayant pour objectifs de lever des freins à l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, et une meilleure connaissance des dispositifs et solutions du territoire.

✓ L'action envers le logement

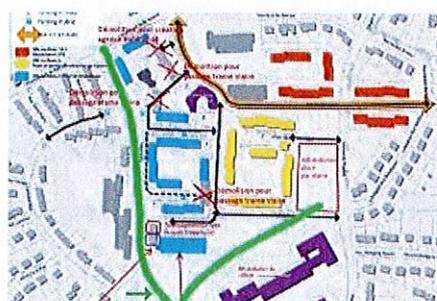
Le service logement est animé par une professionnelle à 75 % ETP.

Ses missions sont l'enregistrement des dossiers de logement et le suivi des demandes en relation avec les 4 bailleurs sociaux actuellement présents sur le territoire.

De nouveaux projets immobiliers émergent, avec la livraison en ce début d'année :

- 16 logements pour séniors Âges et Vie (Habitat en colocation),
- 19 pavillons Habitat 44 au lotissement de la Borderie.

Il faut également noter le démarrage des travaux de rénovation urbaine à la Ville aux Roses.



✓ Le Point Conseil Budget (PCB)



En 2019, la Ville de Châteaubriant, via son CCAS, a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la labellisation « Point Conseil Budget », valable 3 ans. Une reconduction de ce label a été obtenue en 2022, pour également une durée de 3 ans.

Une opportunité que la Ville de Châteaubriant a su saisir afin de renforcer sa politique générale de prévention et de développement social.

Cette labellisation permet, grâce au soutien financier de l'État, la mise en place de deux permanences destinées à conseiller toutes les personnes qui rencontrent des difficultés budgétaires sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Ce service, GRATUIT, est destiné à toute personne souhaitant bénéficier de conseils, d'orientations et/ou d'accompagnement dans la gestion budgétaire du foyer, afin d'éviter une situation de surendettement.

Sur rendez-vous, les rencontres sont assurées par une conseillère en économie sociale et familiale à 25 % et à 10 % par la responsable du CCAS.

Les deux permanences ont lieu toutes les semaines, sur des demi-journées en alternance au CCAS et à la Maison de la Justice et du Droit.

À titre indicatif, en 2022, 164 rendez-vous ont été réalisés (téléphoniques, mail ou présentiel) durant 32 permanences : 32 personnes ont été reçues et 114 rendez-vous en présentiel ont été réalisés. De plus, 2 actions collectives ont pu être menées.



Pour 2023, proposition d'organiser des cycles de 5 ateliers : jeu Dilemme, étude du budget, jeu Cours'o Papiers, tri des documents administratifs et jeu Éco N Home.

C'est une de nos priorités dans le cadre de la prévention et l'accompagnement au budget.

Nouveauté 2023 : l'outil « Micro-Crédit Personnel Accompagné » est lancé en partenariat avec le Crédit Municipal de Nantes.

Le Micro-Crédit Personnel Accompagné

Point Conseil Budget

Prêt bancaire destiné à favoriser l'accès au crédit à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels

Le micro-crédit
Un prêt adapté à votre situation

Comment en bénéficier ?

- Résider sur la communauté de communes Châteaubriant-Derval
- Rencontrer des difficultés d'accès au crédit standard
- Ne pas être en situation de surendettement
- Disposer d'un reste à vivre suffisant pour permettre le remboursement du crédit

Votre dossier sera soumis à étude particulière si vous êtes fiché en Banque de France ou interdict bancaire.

Les Caractéristiques

- Montant compris entre 300 € et 8 000 € (excepté logement)
- Taux de demande s'effectue sur étude du projet
- Taux de crédit limité
- Délais de remboursement entre 6 et 66 mois
- Frais de dossier: 30 € ou 60 € (selon le montant emprunté)
- Assurance facultative

Pour quels projets?

Point Conseil Budget

Micro-crédit classique

- Mobilité, employabilité, accès et équipement du logement
- Accès à l'éducation, à la formation
- Changement de vie familiale
- Accès aux soins et à la santé

Micro-crédit Habitat

- Reprise à charge sur des travaux destinés à l'amélioration de l'habitat

Micro-crédit stabilité

- Financement de toutes mesures qui visent à stabiliser le budget familial (solde de crédit, dettes)

Toute demande fera l'objet d'une évaluation pour établir votre éligibilité

Le dossier sera constitué avec le formulaire spécial du Point Conseil Budget

Le Crédit Municipal de Nantes étudie la faisabilité de prêt et décide de l'octroi ou non du micro-crédit



2- PRÉVENTION & ACCÈS À LA SANTÉ

✓ Le Centre de Soins Infirmiers

Le Centre de Soins Infirmiers est un service public qui dispense des soins 24h/24h, sur prescription médicale, à toutes populations confondues.

L'équipe du Centre de Soins Infirmiers est composée de 7 infirmières soit 5,6 Équivalent Temps Plein (ETP).

Une nette progression de l'activité est constatée.

✓ Les actions de santé publique

→ Lutte contre les violences faites aux femmes

• Groupe Ressource

Quatre réunions par an sont proposées pour permettre d'aider les professionnels, bénévoles et élus qui souhaiteraient évoquer une situation particulièrement complexe. L'objectif est d'obtenir un regard autre sur la situation.

• Action de mise à l'abri des victimes

Deux logements de mise à l'abri des victimes existent sur Châteaubriant, et ce, dans le cadre du partenariat avec la Gendarmerie depuis mars 2020.

• Action Grand Public

L'objectif est de poursuivre avec nos partenaires du territoire des actions phares, fin novembre 2023, en continuant le dialogue sur les questions particulières de lutte contre les violences faites aux femmes.

Budget : 2 000 €

➔ Prévention de la crise suicidaire

• Action Grand Public

Le Centre Communal d'Action Sociale a mené une action de sensibilisation à la prévention du risque suicidaire, mercredi 8 février 2023 de 9h à 12h.

Cette opération entre dans le cadre de la « journée nationale de prévention du risque suicidaire ». 80 personnes rencontrées.

➔ Prévention Cancer

• Action Grand Public sur le marché de 9h à 12h

Mercredi 22 mars 2023 : stand de prévention dans le cadre de Mars bleu avec la ligue contre le cancer, l'ADPS et des infirmières spécialisées.

Mercredi 28 juin 2023 : Prévention sur les effets du soleil avec la ligue et l'ADPS lors de la semaine nationale de prévention et de dépistages des cancers de la peau.

Coût : 2 000 €



➔ Action Bilan de Santé en partenariat avec la CPAM de Nantes



4 dates en 2023 :

30 mars, 15 juin, 21 septembre & 30 novembre.



3- ACTIONS PARTENARIALES D'ANIMATION SOCIALE

✓ Les actions reconduites

➔ Sorties à la journée

Le CCAS, en partenariat avec le RAP et le GEM « l'Étoile Filante », propose d'organiser à nouveau trois sorties à la journée, destinées aux personnes ne pouvant pas partir en vacances sur la saison estivale.

Coût : 3 000 €

➔ Opération « Toutes pompes dehors »



Le CCAS renouvelle sa participation à l'opération « Toutes Pompes Dehors » en partenariat avec l'Association Onco Pein Air (AOPA) qui a permis de collecter des tonnes de chaussures usagées, pour financer un séjour de vacances pour des jeunes souffrant de cancer (enfants soignés dans le service d'oncologie pédiatrique du CHU de Nantes).

L'action se déroule du 20 mars au 1^{er} avril 2023.

✓ Les actions dans le cadre de la « Politique de la Ville »

➔ « Sportez-vous Bien ! »

Service proposé par le CCAS depuis septembre 2021.

Cette animation a pour objectif de permettre l'accès ou la reprise d'une activité physique afin de préserver l'autonomie et la santé, touchant le public éloigné d'une activité sportive (séniors, personnes en situation de handicap léger, personnes vulnérables...).

Un animateur Ville, mis à disposition du CCAS, réalise cette activité à hauteur de 29 % de son temps de travail.

Opération reconduite en 2023.

De plus en 2023, le CCAS va solliciter des financements dans le cadre de la politique de la Ville pour les deux projets suivants :

➔ L'action de médiation sur le Quartier de la Ville Aux Roses

Objectifs :

- Aller à la rencontre des habitants, être à leur écoute et répondre à leurs questions et sollicitations ;
- Faire le lien entre les habitants (jeunes - adultes - seniors) afin d'améliorer le respect et l'échange constructif pour que le quartier puisse vivre en harmonie ;
- Animer des rencontres avec les partenaires du quartier et les élus pour une meilleure collaboration afin de construire ensemble de nouveaux projets ;
- Animer des actions sportives au sein du quartier.

Un référent consacre 50 % de son temps de travail à la médiation sur le quartier de la Ville Aux Roses :

- 1) Un bureau situé dans l'Espace France Service, au cœur de la Ville Aux Roses, est mis à la disposition de ce référent. Cette proximité permet de tisser un lien étroit de collaboration au service des habitants.
- 2) Il intervient au gymnase pour proposer des activités sportives aux jeunes du quartier, en soirée le lundi et tous les mercredis après-midi. La Ville a ouvert en décembre 2022 un nouvel équipement de loisirs « le FOOT 5 », projet mené avec son appui.
- 3) Il est présent sur le quartier durant la semaine et lors des vacances scolaires.
- 4) Il va vers la population en faisant du porte à porte, et en mettant en relation des habitants volontaires pouvant apporter leur savoir-faire, comme par exemple le jardinage auprès des enfants de l'école primaire.
- 5) Il rencontre régulièrement les acteurs du territoire : la médiatrice à l'école, les responsables des établissements scolaires, les animateurs de l'association « Rencontres » présente au Centre Socio-Culturel Intercommunal, afin d'élaborer des projets en commun.
- 6) Il est en lien étroit avec le bailleur social Habitat 44. L'année 2023 va être marquée par le démarrage d'une rénovation urbaine de grande ampleur. Le référent Ville sera associé à toutes les étapes de communication et pourra ainsi être un vecteur supplémentaire pour apaiser les craintes multiples des habitants, jeunes ou moins jeunes.

➔ L'estime de soi... Un défi de tous les jours

Au vu de l'expérience de 2022, il a été décidé d'adapter cette action en la couplant avec une nouvelle proposition sur le territoire et au sein du CCAS : le bilan de santé CPAM délocalisé pour un public éloigné des soins (4 dates proposées sur l'année 2023).

Deux sessions sont organisées d'avril à juin 2023, puis de septembre à décembre 2023.

Atelier 1 : « Les couleurs qui me vont bien » – *atelier mené par le CCAS*

Atelier 2 : « Cuisiner pour déjeuner à l'extérieur de chez soi avec un petit budget » – *atelier mené par l'ACPM et le CCAS*

Atelier 3 : « Sportez-vous bien ! » - l'activité physique en plein air – *atelier mené par le CCAS*
Intervention d'une socio-esthéticienne.

Le groupe de participants sera composé d'usagers de différentes structures :

L'ACPM (chantiers d'insertion), l'ALJC (hébergement pour jeunes), la Mission Locale, l'UFCV (association œuvrant pour une action d'insertion sociale), l'Unité Emploi (service du Conseil Départemental œuvrant pour l'insertion professionnelle), le CCAS (suivi social et foyer restaurant pour personnes âgées) et l'Espace Départemental des Solidarités (suivi social et PMI).

4- ACTIONS JEUNESSE

Une animatrice à 27% de son temps de travail propose en lien avec la Police Municipale des actions de prévention dans le cadre du CLSPD.

La responsable du CCAS initie avec les établissements scolaires de multiples actions selon les besoins exprimés.

➔ Sécurité routière

Depuis 18 ans, des actions de sécurité routière sont menées par le CCAS en coanimation avec la police municipale, dans le cadre scolaire du CE2 à la 3^{ème}.

Ce continuum éducatif est vital pour renforcer les compétences routières auprès des jeunes (partage de la route et respect citoyen).

Poursuite en 2023 des actions ASSR 1 et 2, APER.



Une journée d'action de sensibilisation à l'utilisation des trottinettes électriques est organisée derrière la Mairie le 8 février 2023 : 40 personnes sensibilisées (24 jeunes de la MFR, 8 adultes de l'ACPM et 8 autres jeunes venus seuls).

➔ Le Rallye Citoyen - 2^{ème} Edition

Cette journée initiée en 2022 (participation 2022 : 447 élèves de 6^{ème} et 30 structures partenaires) sera reconduite pour permettre aux élèves de découvrir les institutions et les différentes associations de la Ville.

Cette forme ludique et attractive permet de mieux se familiariser aux services et administrations suivantes : Mairie, Police Municipale, Gendarmerie, SDIS, Maison de la mobilité, Centre Hospitalier, Maison de la Justice et du Droit...

Objectifs :

- Informer sur les services publics,
- sensibiliser sur le respect des acteurs de la commune,
- rapprocher les jeunes de leur commune,
- inviter les jeunes à prendre leur place de citoyen.

Une semaine après le rallye, les gendarmes de la Maison de la Protection des Familles se rendent dans les établissements scolaires pour un bilan avec les jeunes et les professeurs.

Période envisagée : 17 octobre 2023

Budget : 1 500 €

➔ Label « Espaces sans Tabac »



Depuis quelques années, la Ville œuvre pour sensibiliser les parents d'élèves à travers notamment les conseils d'école et les fêtes d'école sur la thématique du tabagisme.

Une rencontre avec la Ligue contre le Cancer en 2021 a conduit à envisager un projet de création « d'Espaces sans tabac » devant les écoles publiques.

L'objectif est de dénormaliser le tabagisme dans les espaces publics fréquentés par les enfants. Il ne s'agit pas d'un label mais d'une réelle démarche de prévention.

Budget : 1 000 €

➔ Journée de Prévention du Bruit



Objectif : prévention des dangers causés par l'excès de bruit sur les tympans, la vie quotidienne, le vivre ensemble, le sommeil.

Idées : rappel à la loi / test auditif / utilisation des bouchons d'oreille – appareils adaptés – limiter l'utilisation des casques.

Coût : 2 000 €

➔ Les après-midis du Zapping - Prévention vie affective et sexuelle

Nous avons sollicité l'association Solidarité SIDA afin de proposer à nouveau l'action « Les après-midis du zapping ».

Nous sommes en attente de réponse de leur part.

La santé sexuelle a été abordée à travers différentes thématiques :

- VIH/SIDA,
- Infections Sexuellement Transmissibles,
- Contraception,
- Plaisir/Consentement,
- Violences sexuelles,
- Cyber risques.

Coût : 700 €

➔ Sensibilisation des personnels médico-sociaux du territoire au processus de transition



Compte tenu du nombre de personnes jeunes ou moins jeunes qui entrent dans un processus de transition, et de l'accueil de ces publics dans nos services, il semble judicieux de se former pour accompagner au mieux ce public.

Coût : 1 500 €

➔ Accès aux droits

France Victimes 44 propose des rendez-vous gratuits et confidentiels avec une juriste.

France Victimes 44 a tenu 10 permanences à la Maison de la Justice et du Droit de Châteaubriant.

66 personnes victimes ont été reçues.

Coût : 3 480 € en 2023

➔ Conseil pour les Droits et Devoirs de la Famille

Depuis 11 ans, le Conseil pour les Droits et Devoirs de la Famille a été créé sur la Ville de Châteaubriant.

C'est un outil de dialogue visant à mieux écouter les familles, les informer et leur rappeler leurs droits et devoirs envers leurs enfants et vice versa.

Depuis 2020, la médiatrice à l'école de la Ville Aux Roses et le référent du quartier sont associés lorsque cela concerne des enfants du quartier.

Cette instance va poursuivre son action en 2023.

➔ Mesure de responsabilisation dans les collèges avec un partenariat Mairie-CCAS



Suite à un travail engagé avec les établissements scolaires depuis septembre 2021, un conventionnement dans le cadre des mesures de responsabilisation a été réalisé avec les trois collèges de la Ville.

Des outils d'accueil et de suivis ont été élaborés et validés pour permettre un accueil de qualité.

Poursuite de cet engagement sur 2023.

Pour information : des réflexions portant sur les questions d'aide à la parentalité et à la jeunesse sont en cours sur le territoire.

- Projet de Maison Éducative à Caractère Social avec l'ADAES,
- Création d'un Espace Rencontre avec LINKIAA,
- Création d'un Relais Parental avec la Croix Rouge Française,
- Création récente d'une Antenne ESA (Entraide Scolaire Amicale).



Le CCAS a été associé au diagnostic partagé initié par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval afin d'établir les orientations de la prochaine Convention Territoriale Globale faisant l'objet d'une signature avec la Caisse d'Allocations Familiales.

5- ACTIONS SÉNIORS

✓ Les différents services

Poursuite des activités des différents services

➔ Le Service d'Aide à Domicile

Créé en 1978, ce service est géré par le CCAS. Il concourt au maintien à domicile des personnes âgées, malades ou en situation de handicap.

Deux agents administratifs gèrent ce service et représentent 1,4 ETP.

Les aides à domicile au nombre de 9, représentent 5,7 ETP.

➔ La téléassistance

Dépendant du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, le service de téléassistance est géré par le CCAS qui instruit les demandes pour les castelbriantais.

Ce service s'adresse à toute personne âgée, seule, malade ou en situation de handicap, souhaitant rester à son domicile en toute sécurité.



➔ Le Foyer Restaurant

Le Foyer Restaurant a été créé par le CCAS en septembre 1977.

Il a pour vocation de maintenir le lien social, de rompre l'isolement et de servir des repas de qualité, équilibrés et variés.

En 2022, une journée portes ouvertes et un développement des animations sont réalisés. Diverses propositions sont faites avec notamment des activités poterie, sophrologie, prévention des chutes, loto, découverte de la Micro-Folie et une conférence « Châteaubriant d'hier à aujourd'hui » pilotée par l'office du tourisme...

Coût : 1 000 €

Proposé par la Communauté de Communes, le transport « Aléop à la demande » est utilisé par certains usagers pour se rendre au Foyer Restaurant.

✓ L'après-midi Cabaret



En juin 2022, un après-midi Cabaret a été initié par la Municipalité, via son CCAS, pour les seniors de Châteaubriant.

Ce moment de convivialité sera reconduit le 13 juin 2023.

Coût 2022 : 8 300 €

✓ La semaine bleue



Le CCAS se mobilise avec les partenaires locaux pour proposer des animations informatives, interactives et festives tout au long de la semaine du 2 au 6 octobre 2023.

Des ateliers numériques pourraient être proposés aux seniors dans ce cadre.

Coût : 1 000 €

✓ Les festivités de Noël

➔ Repas de Noël

Chaque année, à l'approche de Noël, la Municipalité a le plaisir de rencontrer les aînés lors d'un temps festif à l'occasion du traditionnel repas des aînés.

Coût 2022 : 27 880 €

Pour information : Le CCAS suit des Webinaires sur la labellisation « Ville Amie des Aînés » afin de réfléchir à cette thématique.

III- INVESTISSEMENTS 2023

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20230310-2-DE

Achats prévus :
Acte certifié exécutoire

Réception par le Président du CCAS de la facture de la Préfecture de Loire-Atlantique du 10/03/2023 pour le Foyer Restaurant..... 2 400 €

Publication de la facture de la Préfecture de Loire-Atlantique pour le Foyer Restaurant..... 100 €

Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET

mural et vidéoprojecteur pour la salle de réunions 600 €

